

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1915

16 septembre 2010

SOMMAIRE

Aquario S.A.	91891	Finlouis International Holding S.A.	91912
Breiteck SA	91913	Finwit S.A., SPF	91912
BS Conseil S.à r.l.	91874	Fondations Capital S.A.	91895
BS Conseil S.à r.l.	91874	Fondor	91893
CABL S.à r.l.	91891	Fransad Gestion S.A.	91904
Caobang RC 4 Glory S.A.	91892	Fransad Holding S.A.	91904
Caves St. Remy-Desom S.à r.l.	91892	Fuchs & Associés Finance S.A.	91913
Chemira S.A.	91914	Fund Solutions SCA	91896
Coiffure NOSBUSCH S.à r.l.	91875	Gazprombank Mortgage Funding 1 S.A.	91914
Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesell- schaft	91874	Gazprombank Mortgage Funding 2 S.A.	91917
Crealud S.à r.l.	91890	Gazprombank Mortgage Funding 3 S.A.	91917
Credit Suisse Finance (Luxembourg) S.à r.l.	91889	GD Marketing Benelux S.A.	91913
Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l.	91890	General Technic-Otis S.à.r.l.	91919
Criboi S.à r.l.	91920	Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR	91918
Cross Applications S.A.	91891	Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR	91918
Dalinvest SA	91905	Geoconseils S.A.	91896
Edo Jardinage S.à.r.l.	91892	Green Bear S.A.	91919
Edo Jardinage S.à.r.l.	91892	GSK Investments S.A.	91919
Elitherm S.A.	91892	Hair-World S.à r.l.	91920
Emerald Europe A.G.	91874	Hazon S.A.	91920
Emeste S.A.	91893	Hemlock (Lux) S.à r.l.	91920
ETV Capital S.A.	91893	Highgate Finance & Holding S.A.	91919
Eudemis S.A.	91894	KGH International Holdings III - P3D SCS	91894
Euroconcassage s.à r.l.	91894	Kroon Shipping International S.A.	91875
F2LINVEST S.A.	91907	Linger-Immo S.A.	91895
Fashion World Investments S.A.	91904	LuxRise Fund S.A., SICAV-SIF	91914
Fennella Sàrl	91895	Mermos Investments S.A.	91912
Fialux S.à r.l.	91905	Ouest Invest S.A.	91906
Fidco Fishing S.A.	91890	Real Estate Vehicle Partners S.A.	91918
Fiduciaire d'Organisation, de Révision et d'Informatique de Gestion	91905	SEB Fund Services S.A.	91907
Finances & Technologies S.A.	91906		
Financière Eternit S.A.	91906		
Financière Prooftag Sàrl	91907		

BS Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 84.334.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010099595/10.

(100110973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

BS Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 84.334.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010099596/10.

(100110975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.239.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2009 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2009 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Juli 2010.

Für die Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Jean-Marie Schomer / Marc Feltz

Référence de publication: 2010099597/16.

(100111450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Emerald Europe A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.095.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 juillet 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société EMERALD EUROPE A.G., dont le siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, a été dénoncé en date du 17 décembre 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH et liquidateur Maître Yasemin CENGIZ-KIYAK, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 août 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e YASEMIN CENGIZ-KIYAK

Le liquidateur

Référence de publication: 2010099626/18.

(100111534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Coiffure NOSBUSCH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5601 Mondorf-les-Bains, Domaine Thermal.

R.C.S. Luxembourg B 51.481.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

Signature

Référence de publication: 2010099598/12.

(100111203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Kroon Shipping International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 123.763.

In the year two thousand ten on the 5th August.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "KROON SHIPPING INTERNATIONAL S.A.", a "société anonyme" (joint stock company) having its registered office in L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B number 123 763, incorporated on December 22nd, 2006 before Maître Joseph ELVINGER notary, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 454 of March 26th, 2007; modified for the last time on July 16th, 2010 before Maître Blanche MOUTRIER, deed not yet published (hereafter "the Company")

The General Meeting was presided by Mr. Charles DURO, lawyer, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The chairman appointed as secretary Mrs. Karine MASTINU, lawyer, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The General Meeting elected as scrutineer Mrs. Michèle SENSI, employee, with professional address in L-4031 Esch-sur-Alzette 32A, rue Zénon Bernard.

The chairman requested the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the four hundred and twenty-seven (427) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Change of the actual currency of the share capital of the Company, which is in Euro to US Dollar, with effect from January 1st, 2010;

2. Decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of eighteen thousand six hundred and forty one US Dollars and nine hundred sixty six cents (USD 18,641,966.-) so as to reduce it from its current amount of sixty one thousand three hundred and forty one US Dollars and nine hundred sixty six cents (USD 61,341,966.-) to the amount of forty two thousand seven hundred US Dollars (USD 42,700.-) by decreasing the nominal value of each share by an amount of forty three US Dollars and six hundred fifty eight cents (USD 43,658.-) to the amount of one hundred US Dollar (USD 100.-);

3. Decision to split the share capital into ten (10) Classes of redeemable shares, each Class having the same rights and to amend articles accordingly;

4. Change of the nominal value of the shares to one US Dollar (USD 1.-) per share so that, following this change, the subscribed share capital is represented by forty two thousand seven hundred (42.700) shares, equivalently distributed in each Class of shares, of a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) par share;

5. Creation of an authorized share capital of an amount of two million US Dollars (USD 2,000,000.-) and authorizations to the board;

6. Shareholders meetings and participation by video conference;
7. Composition of the Board of Directors;
8. Board of Directors meetings and participation by video conference;
9. Representation of the Company;
10. Daily management;
11. Full restatement of the Statutes in order to reflect the here-above resolutions;
12. Miscellaneous.

After approval and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The General Meeting resolved, as per January 1st, 2010, the conversion of the subscribed capital of the Company of forty two thousand seven hundred EUR (EUR 42,700.-) to US Dollars and to set the subscribed capital at sixty one thousand three hundred and forty one US Dollars and nine hundred sixty six cents (USD 61,341,966.-) consisting of four hundred and twenty seven (427) shares, each share having a par value of one hundred forty three US Dollars and sixty hundred fifty eight cents (USD 143,658), by application of the exchange rate between EUR and USD on January 1st, 2010 (1.43658).

Second resolution

The General Meeting resolved to decrease the subscribed share capital by an amount of eighteen thousand six hundred and forty one US Dollars and nine hundred sixty six cents (USD 18,641,966.-) so as to reduce it from its current amount of sixty one thousand three hundred and forty one US Dollars and nine hundred sixty six cents (USD 61,341,966.-) to the amount of forty two thousand seven hundred US Dollars (USD 42,700.-) by decreasing the nominal value of each share by an amount of forty three US Dollars and six hundred fifty eight cents (USD 43,658.-) to the amount of one hundred US Dollar (USD 100.-).

Third resolution

The General Meeting decided to split the share capital into ten (10) Classes of redeemable shares, each Class having the same rights.

In order to reflect this resolution, the General Meeting decided to modify the Statutes concerning articles relating to share capital, shares, distributions, dissolution and liquidation and to insert an article relating to definitions.

Fourth resolution

The General Meeting resolved to change the nominal value of the shares to one US Dollar (USD 1.-) per share so that, following this change, the subscribed share capital is represented by forty two thousand seven hundred (42,700) shares, equivalently distributed in each Class of shares, of a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) per share as follows:

- for thousand two hundred seventy (4,270) Class A shares;
- for thousand two hundred seventy (4,270) Class B shares;
- for thousand two hundred seventy (4,270) Class C shares;
- for thousand two hundred seventy (4,270) Class D shares;
- for thousand two hundred seventy (4,270) Class E shares;
- for thousand two hundred seventy (4,270) Class F shares;
- for thousand two hundred seventy (4,270) Class G shares;
- for thousand two hundred seventy (4,270) Class H shares;
- for thousand two hundred seventy (4,270) Class I shares;
- for thousand two hundred seventy (4,270) Class J shares

Fifth resolution

The General Meeting resolved the creation of an authorized share capital of an amount of two million US Dollars (2,000,000.- USD) as follows:

The authorized share capital of the Company is set at two million US Dollars (2,000,000.- USD) divided into:

- two hundred thousand (200,000) Class A shares
- two hundred thousand (200,000) Class B shares
- two hundred thousand (200,000) Class C shares
- two hundred thousand (200,000) Class D shares
- two hundred thousand (200,000) Class E shares
- two hundred thousand (200,000) Class F shares

- two hundred thousand (200,000) Class G shares
- two hundred thousand (200,000) Class H shares
- two hundred thousand (200,000) Class I shares
- two hundred thousand (200,000) Class J shares

each share with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) with such rights and obligations as set out in the Statutes.

The authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Statutes.

The Board of Directors is authorized for a period of five years from the date of publication of the present deed to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital.

These increases of capital at the initiative of the Board of Directors may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or in any other way to be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the capital being issued.

Sixth resolution

The General Meeting decided to modify:

- the holding of the annual general meeting where if the day of the annual general meeting is a legal holiday, it shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require and;
- the sharing of the others meetings where are considered as present for the calculation of the quorum and majority of the shareholders, the shareholders participating to the meeting of shareholders by means of videoconference or by any other means enabling their identification, insofar as these means satisfy to technical characteristics that guarantee an effective participation to the meeting which deliberations are continuously relayed or broadcasted.

Seventh resolution

The General Meeting decided to enable that in case the Company is stated at a meeting of shareholders that the Company has only one single shareholder, the composition of the Board of Directors may be limited to one sole director until the next shareholders meeting stating that the company has more than one shareholder.

Eighth resolution

The General Meeting decided to modify the calculation of the quorum and majority as members of the board of directors, in order they are considered present for the calculation of the quorum and majority the directors participating at the meeting of the board of directors by means of videoconference or by any other means enabling their identification, insofar as these means satisfy to technical characteristics that guarantee an effective participation to the meeting which deliberations are continuously relayed or broadcasted. Meetings held by these means of distant communication are considered as held at the registered office of the company.

Ninth resolution

The General Meeting decided to modify the representation of the Company which will be bound by the single signature of the sole director, or in case the Board of directors is composed of three members or more by the joint signature of two directors or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Tenth resolution

The General Meeting decided that the board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the company and the representation of the company for such management and affairs without prior consent of the general meeting of shareholders.

Eleventh resolution

The General Meeting decided to proceed to a full restatement of the Statutes in order to reflect the here-above resolutions:

STATUTES

Art. 1. Name - Form. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of KROON SHIPPING INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Duration. The company is established for an undetermined period.

Art. 3. Registered office. The registered office of the company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 4. Object. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain commercial establishments open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Share capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at forty two thousand seven hundred US Dollars (USD 42,700.-) divided into:

- for thousand two hundred seventy (4,270) Class A shares;
- for thousand two hundred seventy (4,270) Class B shares;
- for thousand two hundred seventy (4,270) Class C shares;
- for thousand two hundred seventy (4,270) Class D shares;
- for thousand two hundred seventy (4,270) Class E shares;
- for thousand two hundred seventy (4,270) Class F shares;
- for thousand two hundred seventy (4,270) Class G shares;
- for thousand two hundred seventy (4,270) Class H shares;
- for thousand two hundred seventy (4,270) Class I shares;
- for thousand two hundred seventy (4,270) Class J shares;

each share with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), entirely paid in, and with such rights and obligations as set out in the present Statutes.

5.2. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Statutes.

5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 5.3.), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4.1. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.5.1. The authorized share capital of the Company is set at two million US Dollars (2.000.000,-USD) divided into:

- two hundred thousand (200.000) Class A shares
- two hundred thousand (200.000) Class B shares
- two hundred thousand (200.000) Class C shares

- two hundred thousand (200.000) Class D shares
- two hundred thousand (200.000) Class E shares
- two hundred thousand (200.000) Class F shares
- two hundred thousand (200.000) Class G shares
- two hundred thousand (200.000) Class H shares
- two hundred thousand (200.000) Class I shares
- two hundred thousand (200.000) Class J shares

each share with a nominal value of one US Dollar (USD 1,-) with such rights and obligations as set out in the present Statutes.

5.5.2. The authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Statutes.

5.5.3. The Board is authorized during a period of five years from the date of publication of the present deed to:

i. Increase from time to time the issued capital within the limits of the authorized capital in accordance with the terms and conditions set out below.

ii. These increases of capital at the initiative of the Board of Directors may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims or in any other way to be determined by the Board of Directors.

iii. Take up convertible loans, issue convertible bonds, issue bonds with warrants attached, grant management options and issue warrants and other equity instruments, all within the limits of the authorized share capital.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to all such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the capital being issued.

The Board is authorized to proceed to such increases by way of private placements and to set and establish any condition which might be useful or necessary for such placement and to set the terms and conditions of the offering of the shares to be issued under such private placements.

The Board may in its sole discretion accept or reject any subscription and, if the issue is oversubscribed, scale back subscriptions.

Furthermore, the Board of Directors may delegate to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of share capital.

Art. 6. Shares. The shares of the Company are and will continue to be exclusively issued in registered form. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the date of such transfers.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shares are redeemable shares in the sense of article 49-8 of the Luxembourg law on commercial companies as amended. The redemption of those shares by the Company is subject to the following conditions:

(a) The redemption right of the Company has to be exercised in accordance with article 49-8 of the Luxembourg law on commercial companies as amended.

(b) The shares to be redeemed must be fully paid up at the time of redemption.

(c) Any repurchase of redeemable shares made by the Company may only be made out of sums which may be distributed in accordance with article 72-1 of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, or through the proceeds of a new issue effected in view of the redemption.

(d) An amount equal to the par value of the redeemable shares shall upon each redemption be incorporated into a reserve, which, except in case of a decrease of the issued share capital, may not be distributed to the shareholders. This reserve may only be used to increase the issued share capital by way of incorporation of reserves.

(e) The provision under (d) above do not apply if the redemption has been effected by way of proceeds resulting from a new issue effected with a view to this redemption.

The redemption of shares may be effected upon request of the Company under the following conditions:

- The Company shall subject to the limitations set forth above, have the right to repurchase all Class A, B, C, D, E, F, G, H, I or J shares held by a shareholder and such shareholders shall be obliged to sell their shares if so requested.

- Such request by the Company may be made at any time.

- Request for redemption pursuant to this article must be made in writing indicating the exact number of shares to be redeemed by the Company and sent to the address of the shareholder indicated in the shareholders' register by registered mail.

- The price for repurchase shall be the net book asset value per share at the date the redemption is made.
- The redemption shall be effected within a period of one month following the date on which the registered letter has been set to the shareholder.
- The price for the redeemed shares shall be paid simultaneously with the redemption.

Art. 7. Shareholders meetings - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the company.

Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Thursday of June at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 9. Other meetings. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

Are considered as present for the calculation of the quorum and majority of the shareholders, the shareholders participating to the meeting of shareholders by means of videoconference or by any other means enabling their identification, insofar as these means satisfy to technical characteristics that guarantee an effective participation to the meeting which deliberations are continuously relayed or broadcasted.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Composition of Board of Directors. The company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the company. However, in case the company is constituted by one sole shareholder or in case it is stated at a meeting of shareholders that the company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next shareholders meeting stating that the company has more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 11. Board meetings. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Are considered as present for the calculation of the quorum and majority of the directors, the directors participating to the meeting of the board of directors by means of videoconference or by any other means enabling their identification, insofar as these means satisfy to technical characteristics that guarantee an effective participation to the meeting which deliberations are continuously relayed or broadcasted. Meetings held by these means of distant communication are considered as held at the registered office of the company.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the company and the representation of the company for such management and affairs to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Representation. The Company will be bound by the single signature of the sole director, or in case the Board of directors is composed of three members or more by the joint signature of two directors or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 14. Supervision. The operations of the company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. They are re-eligible.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of the following year.

Art. 16. Distributions.

16.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

16.2. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

16.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the director, or as the case may be the board of directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

16.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.5. The dividends declared may be paid in any currency selected by the director or as the case may be the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the director or as the case may be the board of directors. The director or as the case may be the board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

16.6. In the event of a dividend declaration, the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1. In the event of dissolution of the company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

17.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Art. 18. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Art. 19. Definitions. Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 16 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts

Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date

Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

Nothing else being on the agenda, the General Meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par devant Nous, la soussignée Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de KROON SHIPPING INTERNATIONAL S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 123 763, constituée suivant acte reçu le 22 décembre 2006 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 454 du 26 mars 2007, modifié pour la dernière fois le 16 juillet 2010 par devant Maître Blanche MOUTRIER prénommée, acte non encore publié (ci après la "Société").

L'assemblée était présidée par M^e Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le président a désigné comme secrétaire M^e Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

L'assemblée a choisis comme scrutateur Mme Michèle SENSI, employée demeurant professionnellement à L-4031 Esch-sur-Alzette 32A, rue Zénon Bernard.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les quatre cent vingt sept (427) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la devise du capital social de la Société, de Euro en Dollar américain, avec effet au 1^{er} janvier 2010;
2. Réduction du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de dix huit mille six cent quarante et un Dollars américains et neuf cent soixante six cents (USD 18.641.966,-) pour le réduire de son montant actuel de soixante et un mille trois cent quarante et un Dollars américain et neuf cent soixante six cents (USD 61.341.966,-) au montant de quarante deux mille sept cent Dollars américains (USD 42.700,-) par diminution de la valeur nominale de chaque action du montant de quarante trois Dollar américain et six cent cinquante huit cents (USD 43.658,-) au montant de cent Dollars américain (USD 100,-);

3. Décision de diviser le capital social en dix (10) Classes d'actions rachetables, chaque Classe ayant les mêmes droits et modifier les articles y relatifs;

4. Changement de la valeur nominale des actions à un Dollar américain (USD 1,-) par action de sorte que, suite à ce changement, le capital social souscrit est représenté par quarante deux mille sept cent (42.700) actions, également réparties dans chaque Classe d'actions, d'une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1,-) par action;

5. Création d'un capital autorisé d'un montant de deux millions de Dollars américain (USD 2.000.000,-) et autorisation au conseil d'administration;

6. Assemblées générales et participation par vidéoconférence;

7. Composition du Conseil d'administration;

8. Réunions du Conseil d'administration et participation par vidéoconférence;

9. Représentation de la Société;

10. Gestion journalière;

11. Refonte complète des statuts pour refléter les résolutions prises ci avant;

12. Divers;

Après avoir approuvé et délibéré ce qui précède, l'Assemblée Générale a, à l'unanimité, décidé ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier la devise du capital social souscrit de la Société, de Euro en Dollar américain, avec effet au 1^{er} janvier 2010, et de porter le capital souscrit de quarante deux mille sept cents Euro (EUR 42.700,-) à soixante et un mille trois cent quarante et un Dollars américain et neuf cent soixante six cents (USD 61.341.966,-) consistant en quatre cent vingt sept (427) actions, chaque action ayant une valeur nominale de cent quarante trois Dollars américain et six cent cinquante huit cents (USD 143,658,-) par application du taux de conversion entre USD et EUR au 1^{er} janvier 2010 (1,43658).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de dix huit mille six cent quarante et un Dollars américains et neuf cent soixante six cents (USD 18.641.966,-) pour le réduire de son montant actuel de soixante et un mille trois cent quarante et un Dollars américain et neuf cent soixante six cents (USD 61.341.966,-) au montant de quarante deux mille sept cent Dollars américains (USD 42.700,-) par diminution de la valeur nominale de chaque action du montant de quarante trois Dollars américain et six cent cinquante huit cents (USD 43.658,-) au montant de cent Dollars américain (USD 100,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de diviser le capital social en dix (10) Classes d'actions rachetables, chaque Classe ayant les mêmes droits.

Afin de refléter cette décision, la Société a décidé de modifier les Statuts concernant les articles relatifs au capital social, aux actions, aux allocations des bénéficiaires, à la dissolution et à la liquidation et d'insérer un article indiquant les définitions.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de changer la valeur nominale des actions à un Dollar américain (USD 1,-) par action de sorte que, suite à ce changement, le capital social souscrit est représenté par quarante deux mille sept cent (42.700) actions, également réparties dans chaque Classe d'actions, d'une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1,-) par action comme suit:

- Quatre mille deux cent soixante dix (4.270) actions de Classe A
- Quatre mille deux cent soixante dix (4.270) actions de Classe B
- Quatre mille deux cent soixante dix (4.270) actions de Classe C
- Quatre mille deux cent soixante dix (4.270) actions de Classe D
- Quatre mille deux cent soixante dix (4.270) actions de Classe E
- Quatre mille deux cent soixante dix (4.270) actions de Classe F
- Quatre mille deux cent soixante dix (4.270) actions de Classe G
- Quatre mille deux cent soixante dix (4.270) actions de Classe H
- Quatre mille deux cent soixante dix (4.270) actions de Classe I
- Quatre mille deux cent soixante dix (4.270) actions de Classe J

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé la création d'un capital autorisé d'un montant de deux millions de Dollars américain (2.000.000,-USD) comme suit:

Le capital social autorisé de la Société est fixé à deux millions de Dollars américain (USD 2.000.000,-) divisé en:

- deux cent mille (200.000) actions de Classe A;
- deux cent mille (200.000) actions de Classe B;
- deux cent mille (200.000) actions de Classe C;
- deux cent mille (200.000) actions de Classe D;
- deux cent mille (200.000) actions de Classe E;
- deux cent mille (200.000) actions de Classe F;
- deux cent mille (200.000) actions de Classe G;
- deux cent mille (200.000) actions de Classe H;
- deux cent mille (200.000) actions de Classe I;
- deux cent mille (200.000) actions de Classe J;

chaque action ayant une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1,-) et des droits et obligations tels que prévus par les Statuts.

Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital sur initiative du Conseil d'Administration peuvent être souscrites et les actions émises, avec ou sans prime d'émission, et libérées par apport en nature ou en numéraire ou par tout autre moyen déterminé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de modifier:

- la tenue de l'assemblée générale annuelle qui pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent et;
- la participation aux autres assemblées où sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Septième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la composition du Conseil d'Administration où lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Huitième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la participation aux réunions du Conseil d'Administration où sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Neuvième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la représentation de la Société qui sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Dixième résolution

L'assemblée a décidé que le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires sans autorisation préalable de l'assemblée générale.

Onzième résolution

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci avant leur donnant la teneur suivante:

Version française

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination KROON SHIPPING INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Durée. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à quarante deux mille sept cent Dollars américain (USD 42.700,-) divisé en:

- Quatre mille deux cent soixante dix (4.270) actions de Classe A
- Quatre mille deux cent soixante dix (4.270) actions de Classe B
- Quatre mille deux cent soixante dix (4.270) actions de Classe C
- Quatre mille deux cent soixante dix (4.270) actions de Classe D
- Quatre mille deux cent soixante dix (4.270) actions de Classe E
- Quatre mille deux cent soixante dix (4.270) actions de Classe F
- Quatre mille deux cent soixante dix (4.270) actions de Classe G
- Quatre mille deux cent soixante dix (4.270) actions de Classe H
- Quatre mille deux cent soixante dix (4.270) actions de Classe I
- Quatre mille deux cent soixante dix (4.270) actions de Classe J

chaque action ayant une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1,-), et des droits et obligations tels que prévus par les Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

5.3. Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation d'actions de la Société y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs classe(s) d'actions de la Société par le rachat et l'annulation de toutes les actions de la Société émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classe d'actions, de telles annulations et rachats d'actions seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la classe J).

5.4. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre établi à l'article 5.3), une telle classe d'actions donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs d'actions de la classe d'actions rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que définie ci-après) pour chaque action de la classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1. La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions devant être rachetée et annulée.

5.4.2. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par l'administrateur ou le cas échéant le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base de Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe

concernée au moment de l'annulation de cette classe sauf décision contraire de l'assemblée générale des actionnaires selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.4.3. A compter du rachat et de l'annulation des actions de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Action sera due et payable par la Société.

5.5.1. Le capital social autorisé de la Société est fixé à deux millions de Dollars américain (USD 2.000.000,-) divisé en:

- deux cent mille (200.000) actions de Classe A;
- deux cent mille (200.000) actions de Classe B;
- deux cent mille (200.000) actions de Classe C;
- deux cent mille (200.000) actions de Classe D;
- deux cent mille (200.000) actions de Classe E;
- deux cent mille (200.000) actions de Classe F;
- deux cent mille (200.000) actions de Classe G;
- deux cent mille (200.000) actions de Classe H;
- deux cent mille (200.000) actions de Classe I;
- deux cent mille (200.000) actions de Classe J;

chaque action ayant une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1,-) et des droits et obligations tels que prévus par les Statuts.

5.5.2. Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

5.5.3. Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte à:

i. Augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé selon les termes et conditions établis ci-après.

ii. Ces augmentations de capital sur initiative du Conseil d'Administration peuvent être souscrites et les actions émises, avec ou sans prime d'émission, et libérées par apport en nature ou en espèces, par incorporation de créances ou par tout autre moyen déterminé par le Conseil d'Administration.

iii. Émettre des emprunts convertibles, des obligations convertibles, ainsi que des obligations assorties d'un droit de souscription, accorder des options de souscriptions d'actions et émettre des warrants et d'autres titres de capital; le tout dans les limites du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à de telles augmentations de capital par des placements privés et dont il pourra fixer et établir toutes conditions qu'il estimera être utiles ou nécessaires pour faire de tels placements, et notamment d'établir les termes et conditions de l'offre des actions à émettre conformément aux termes de ces placements privés.

Le Conseil d'Administration peut à son entière discrétion accepter ou rejeter toute souscription et, en cas de dépassement des souscriptions, réduire les souscriptions au prorata.

En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont et continueront à être exclusivement émises sous forme nominative. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Les Actions de Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J sont des actions rachetables au sens de l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Le rachat de ces actions est soumis aux conditions suivantes:

a) le droit de rachat de la Société doit être exercé en accord avec l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

b) Les actions à racheter doivent être entièrement libérées au moment du rachat.

c) Tout rachat d'actions rachetables fait par la Société ne peut avoir lieu qu'à l'aide des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales telle que modifiée ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

d) Un montant égal au pair comptable des actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribué aux actionnaires. Cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves.

e) Les dispositions sous (d) ci-dessus ne s'appliquent pas lorsque le rachat a eu lieu à l'aide du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Le rachat des actions peut être effectué à la demande de la Société sous les conditions suivantes:

- La Société aura sous les limites indiquées ci-dessus le droit de racheter toutes les actions de Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I ou J détenues par un actionnaire et cet actionnaire sera obligé de vendre ses actions si une telle demande est faite.
- Une telle demande de la Société peut être faite à tout moment.
- Les demandes de rachat en vertu du présent article doivent être faites par écrit en indiquant le nombre exact des actions à racheter par la Société et envoyées par lettre recommandée à l'adresse de l'actionnaire telle qu'indiquée dans le registre des actions de la société.
- Le prix de rachat sera la valeur nette comptable par action à la date à laquelle le rachat est fait.
- Le rachat sera effectué endéans une période d'un mois à partir de la date à laquelle la lettre recommandée a été envoyée à l'actionnaire.
- Le prix pour les actions rachetées sera payé simultanément au rachat.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 8. Assemblée générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Allocations des bénéficiés.

16.1. Sur le bénéfice net de la Société, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur le compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire au moment où cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis par la Société.

16.2. Le solde sera distribué aux actionnaires après décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions établies ci-après.

16.3. Les actionnaires peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par l'administrateur ou le cas échéant le conseil d'administration, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve légale, conformément avec les dispositions établies ci-après.

16.4. Le compte prime d'émission, peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

16.5. Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par l'administrateur ou le cas échéant le conseil d'administration et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par l'administrateur ou le cas échéant le conseil d'administration. L'administrateur ou le cas échéant le conseil d'administration, peut prendre une décision finale quant au cours de change applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'actions.

16.6. En cas de déclaration de dividende, le montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Actions de Classe J, puis si aucune Action de Classe J existe, les Actions de Classe I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des Actions de Classe A existantes.

Art. 17. Dissolution.- Liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

17.2. Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux actionnaires en conformité avec et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Art. 19. Définitions. Montant Disponible

signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la classe d'actions devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute, tout calcul en double) tel que:

$$MD = (PN + PE + RC) - (P + RL)$$

Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = profits nets (incluant les profits reportés)

PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe d'actions devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires

signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire concernée.

Date Comptable Intérimaire

signifie la date ne pouvant être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la classe d'actions concernée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 août 2010. Relation: EAC/2010/9588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010107140/798.

(100121210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Credit Suisse Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.098.

Le Bilan au 30 Septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Juillet 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010099600/12.

(100111365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Crealud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.074.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 07 juillet 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 07 juillet 2010 que:

L'assemblée générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 28, rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg au

32, Grand-Rue L-1660 Luxembourg

Luxembourg, le 07 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Fiduciaire F.O.R.I.G S.C.

Signature

Référence de publication: 2010099599/17.

(100111072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.066.

—
Le Bilan au 30 Septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Juillet 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010099601/12.

(100111367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Fidco Fishing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 11.637.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue ce 21 juillet 2010 que:

La démission de Monsieur Rodolphe GERBES, Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée

Que la société

- H.R.T. Révision S. A., ayant son siège social sis à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

Est élue Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011:

Que

La démission de Monsieur François WINANDY, Administrateur de la société a été acceptée.

Que

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement au Luxembourg, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Est élu Administrateur, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011:

Que

- Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au Luxembourg, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Et

- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au Luxembourg, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
Ont vu leurs mandats d'Administrateurs de la société être prorogés pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010100443/30.

(100112398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Cross Applications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 128.154.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010099602/10.

(100110933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

CABL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 92.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 114.418.

Extrait des résolutions des associés en date du 15 juillet 2010

- La démission de Monsieur Thomas S. Patrick de sa fonction de gérant de la société a été acceptée.

- Le nombre de gérants de la société a été diminué de trois (3) à deux (2).

- Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

a) Monsieur Iain Macleod;

b) Monsieur Tomas Lichy.

Pour CABL S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010099603/17.

(100111446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Aquario S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.728.

Auszug der von der Generalversammlung der Aktionäre und vom Verwaltungsrat am 21. Juli 2010 getroffenen Beschlüsse

1. Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes, delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und Vorsitzenden des Verwaltungsrates, Herrn Eric MAGRINI, welche abgelaufen waren, wurden nicht erneuert.

2. Das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes, Herrn Philippe TOUSSAINT, welches abgelaufen war, wurde nicht erneuert.

3. Herr Vincent TUCCI, geboren am 26. Juli 1968 in Moyevre-Grande (Frankreich), beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg (Grossherzogtum Luxemburg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ist zum Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2015 ernannt worden.

4. Herr David GIANNETTI, geboren am 19. Dezember 1970 in Briey (Frankreich), beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg (Grossherzogtum Luxemburg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ist zum Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2015 ernannt worden.

5. Herr Xavier SOULARD ist als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2015 wieder gewählt worden.

6. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung COMCOLUX S.à r.l. ist als Kommissar bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2015 wieder gewählt worden.

7. Herr Xavier SOULARD ist zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2015 gewählt worden.

Für gleichlautende Mitteilung

Für AQUARIO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010099820/27.

(100112215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Caobang RC 4 Glory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 97.277.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010099604/10.

(100110909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Caves St. Remy-Desom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5521 Remich, 9, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 19.799.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010099606/10.

(100111234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Edo Jardinage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3724 Rumelange, 13, rue Ferrer.

R.C.S. Luxembourg B 87.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

SABOTIC Osmo.

Référence de publication: 2010099623/10.

(100111765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Edo Jardinage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3724 Rumelange, 13, rue Ferrer.

R.C.S. Luxembourg B 87.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

SABOTIC Osmo.

Référence de publication: 2010099624/10.

(100111768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Elitherm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 114.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2010099625/11.

(100111557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Fondor, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 7.932.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 28 avril 2010 au siège social que:

Les mandats de tous les Administrateurs sortants ont été renouvelés pour un terme d'un an, leur mandat se terminant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, Président, 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg
- Carl Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, Alcide de Gasperilaan, B-1804 Vilvoorde
- Henri Grisius, administrateur de sociétés, 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg
- Wilhelm Rennebaum, administrateur de sociétés, Nelkenstrasse 18, D-47800 Krefeld

Le mandat de Réviseur d'Entreprises de Deloitte S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, a également été renouvelé pour une durée d'un an, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2010099938/23.

(100112428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Emeste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 116.567.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2010099627/11.

(100111214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

ETV Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 96.982.

—
Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 novembre, acte publié au Mémorial C no 1354 du 19 décembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETV Capital S.A.

ROBERT QUINN

Un mandataire / DIRECTOR

Référence de publication: 2010099628/14.

(100111248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

KGH International Holdings III - P3D SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 153.188.

Transferts de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 24 juin 2010, que Paul Capital Healthcare III, LP a transféré la part sociale commanditaire qu'elle détenait dans la Société à KGH International Holdings III, LP.

Ce même jour, KGH International Holdings III, LP a transféré des parts sociales commanditaires qu'elle détenait dans la Société de la manière suivante:

- 36.749 parts sociales commanditaires à Magnetar Constellation Master Fund, Ltd, une limited company, constituée et régie selon les lois des îles Caymans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, Georges Town, Grand Cayman, îles Caymans, immatriculée auprès du Register of companies in the Cayman Islands sous le numéro 170892;

- 22.049 parts sociales commanditaires à Magnetar Constellation Fund II, Ltd, une limited company, constituée et régie selon les lois des îles Caymans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, Georges Town, Grand Cayman, îles Caymans, immatriculée auprès du Register of companies in the Cayman Islands sous le numéro 179206.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

KGH International Holdings III, LP	1 part sociale commandité
	141.201 parts sociales commanditaires
Magnetar Constellation Master Fund, Ltd	36.749 parts sociales commanditaires
Magnetar Constellation Fund II, Ltd	22.049 parts sociales commanditaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

KGH INTERNATIONAL HOLDINGS III - P3D SCS

Signature

Référence de publication: 2010099993/29.

(100112537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Eudemis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.861.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010099629/11.

(100111433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Euroconcassage s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4575 Differdange, 45, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 20.7.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010099630/15.

(100111229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Linger-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 77.625.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 26 avril 2010

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société «Fiducial Expertise S.A. (Anc. Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.)» en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Société de Gestion Internationale S.à.r.l.» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur Pascal WAGNER, comptable
Demeurant professionnellement
L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin

Administrateurs:

Madame Renée WAGNER-KLEIN, employée privée
Demeurant professionnellement
L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin

Madame Myriam MATHIEU, employée privée
Demeurant professionnellement
L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin

Commissaire aux comptes:

Société de Gestion Internationale S.à R.L.
L-4735 Pétange, 81 rue J.B.Gillardin

Pétange, le 26 avril 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010099999/28.

(100112468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Fennella Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.925.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Fennella S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010099632/15.

(100110898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Fondations Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 130.175.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010099633/10.

(100110873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Geoconseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 101.985.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Denis CRIDEL, administrateur, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Marcel HETTO, administrateur, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Johannes VERHAREN, administrateur, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'activité, L- 8303 CAPELLEN, aux fonctions d'Administrateur et Administrateur-Délégué;
- Monsieur Michael NAUHEIMER, administrateur, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 CAPELLEN, aux fonctions d'Administrateur et Administrateur-Délégué.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises:

- MAZARS, réviseurs d'entreprises et experts comptables, 10a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 04 juin 2010:

Conformément à l'article 9 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme comme administrateurs-délégués de la société, Messieurs Michael Nauheimer et Johannes Verharen, avec le droit de signature individuelle pour la gestion journalière.

Luxembourg, le 09 juillet 2010.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010100275/29.

(100111073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Fund Solutions SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 154.626.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twentieth day of July.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Fund Solutions GP S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, with registration with the Luxembourg Trade and Companies register pending;

here represented by Mr Christophe Cahuzac, Manager, with professional address at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, having the power to bind the company by his single signature;

(hereinafter the General Partner),

2. Mr Hugo Neuman, Managing Director, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg

3. Mr Jaap Meijer, Director, residing at 6, Op der Dresch, L-8127 Bridel, here represented by Mr Christophe Cahuzac, prenamed, by virtue of a proxy given in Bridel on 3 July 2010,

4. Mr Marek Domagala, Manager, with professional address at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg;

5. Mr Christophe Cahuzac, prenamed,

(hereinafter a "Limited Partner" and collectively the "Limited Partners")

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a société en commandite par actions which they form between themselves:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists among the General Partner as the subscriber of the unlimited management shares, the founding Partners and all those who may become owners of the shares in the future, a Luxembourg company in the form of a “société en commandite par actions” under the name of Fund Solutions SCA (hereinafter the “Company”), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

2.2 The General Partner is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Partners deliberating in the manner required for the amendment of the Articles.

2.3 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent and either interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3 Object. The object of the Company is to provide:

- registrar agency services, within the meaning of article 25 of the law of April 5, 1993 regarding the financial sector;
- financial sector administrative agency services within the meaning of article 29-2 of the law of April 5, 1993 regarding the financial sector;
- corporate domiciliation services, including company formation and management services, within the meaning of articles 29 and 29-5 of the law of April 5, 1993 regarding the financial sector.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The initial share capital of the Company is set at two hundred and eighty-two thousand five hundred euros (EUR 282,500.-) divided into two hundred and seventy-two thousand five hundred (272,500.-) limited shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each and ten thousand (10,000.-) unlimited management shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The issued capital of the Company may be increased or reduced by a decision of a meeting of the Partners deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

5.3 The authorized share capital of the Company is set at ten million euro (EUR 10,000,000.-), represented by up to ten million (10,000,000.-) limited shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, each share being redeemable in accordance with article 49-8 of the 1915 Law.

5.4 The General Partner is authorized for a period of five (5) years starting on the date of the publication of the incorporation deed of the Company:

- (i) to issue up to ten million (10,000,000.-) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, which may be issued from time to time;
- (ii) to waive or limit the Partners' preferential subscription rights; and
- (iii) to record by way of a notarial deed each and any share issue and to amend the Articles and the shares' register of the Company accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company recognizes only one holder per share; in the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Company.

6.2 The shares of the Company are and will continue to be in registered form. The shares are not certificated, but a certificate witnessing the registration of the relevant Partner in the share register of the Company and the number of shares held by it shall be issued by the Company on request of the Partner.

6.3 A share register shall be kept at the registered office of the Company and/or by a special registrar agent designated by the General Partner, if any. Such register shall set forth the name of each Partner, his residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Art. 7. Transfers. A Partner may not, voluntarily or involuntarily, sell, assign, encumber, mortgage or transfer all or any portion of its shares except under certain circumstances and then only with the consent of the General Partner. Any share transferred without the consent of the General Partner will be void ab initio.

Art. 8. Redemption.

8.1 The Company may acquire and hold its own shares in accordance with the conditions and limits provided in the Law. All the shares except the unlimited management share have been issued as redeemable shares as per article 49-8 of the Law.

8.2 The shares may only be redeemed whenever the General Partner considers redemption to be in the best interest of the Company.

III. Management - Committees and Agents - Representation - Advisory committee

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by the General Partner who shall be the liable partner (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The Partners shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Partners in general meetings and shall be liable to the extent of their Commitments made to the Company as set out in Article 14 below.

9.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Partners in compliance with the object and strategy of the Company.

9.3 The General Partner is authorized to delegate its power to conduct the daily management of the Company to several authorized signatories, who will be called Conducting Officers. In such a case, the General Partner will have to appoint as Conducting Officers all members of the board of managers of the General Partner.

Art. 10. Authorized signature. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner acting through signature of authorized signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

IV. General meetings of partners

Art. 11. Powers and Voting rights.

11.1 Any regularly constituted meeting of Partners of the Company shall represent the entire body of Partners of the Company. Except as otherwise provided for by the Law, it may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Partner.

11.2 Except as otherwise provided in these Articles, the notices and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Partners of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings.

11.3 Each share entitles its holder to one vote. A Partner may act at any meeting of Partners by appointing another person, whether a Partner or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

11.4 Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of Partners will be passed by a simple majority of those present or represented but it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner. However, resolutions relating to inter alia the amendment of these Articles are to be passed by a majority of twothirds (2/3) of the votes cast where at least fifty per cent (50%) of the voting rights is represented.

11.5 Any change of the Company's nationality, modification of any right to distribution, modification of the majority requirements for the amendment of the Articles shall require the unanimous consent of the Limited Partners and the General Partner.

Art. 12. Meetings of Partners.

12.1 The annual general meeting of Partners shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg on the second Friday of March at 4.00 p.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

12.2 The General Partner may convene other general meetings of the Partners. Such meetings must be convened if Partners representing one tenth (1/10) of the Company's share capital so require. These meetings of Partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

12.3 All meetings of Partners shall be chaired by the General Partner or by any person designated by the General Partner.

12.4 The minutes of the general meeting of the Partners shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary, appointed by the chairman, and the scrutineer, elected by the General Partner.

Art. 13. Convening notice.

13.1 Partners' meetings shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Partner at the Partner's address on record in the shares' register of the Company or by a publication in the Luxembourg press and in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial).

13.2 If all the Partners are present or represented at a meeting of Partners, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 14. Liability of Partners. The Partners holding any other shares than the unlimited management share are only liable up to the amount of their respective commitment made to the Company.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 15. Fiscal Year.**

15.1 Each fiscal year of the Company shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year.

15.2 The accounts of the Company shall be stated in euros.

15.3 The accounts of the Company shall be audited by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), who shall satisfy the requirements of the Law as to honorability and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The authorized independent auditor shall be appointed by the General Partner (associé-gérant-commandité). The independent auditor continues to carry out its/their duties until its/their successor(s) is/are elected.

15.4 The authorized independent auditor in office may only be removed by the General Partner on serious grounds or upon termination of the audit mandate.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 An amount equal to five per cent (5%) of any net income shall be allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2 The general meeting of Partners has discretionary power to dispose of the balance of the net income.

16.3 The General Partner has the discretion to pay interim dividends each time distributable cash is available and in accordance with the Law.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1 The Company shall (i) be voluntarily dissolved upon proposal of the General Partner adopted by an unanimous resolution of the meeting of Limited Partners, subject to the consent of the General Partner.

17.2 The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named, by the meeting of Partners, pursuant to the Law. The Partners' meeting will also determine the remuneration and the powers, subject to the Law of the liquidators.

VI. General provision

Art. 18. Amendment to Articles. These Articles may be amended from time to time by a resolution adopted by a resolution of the meeting of Partners adopted in the manner set forth in Article 11.4.

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

(1) The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2010.

(2) The first annual general meeting shall be held in 2011.

Subscription and Payment

The Articles of Association having thus been established, the above-named parties have subscribed to the two hundred and eighty-two thousand five hundred shares (282,500-) shares as follows:

Fund Solutions GP S.à r.l., prenamed, ten thousand unlimited management shares	10,000.-
Mr Hugo Neuman, prenamed, one hundred and twenty-five thousand Limited shares	125,000.-
Mr Jaap Meijer, prenamed, one hundred and twenty-five thousand Limited shares	-
Mr Marek Domagala, prenamed, eleven thousand two hundred fifty Limited shares	11,250.-
Mr Christophe Cahuzac eleven thousand two hundred fifty Limited shares	11,250.-
Total two hundred and eighty-two thousand five hundred shares	282,500.-
	-

The participating unlimited shares and the unlimited management shares have been fully paid in cash, so that a paid share capital amount of two hundred eighty-two thousand five hundred Euros (EUR 282,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimation of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to two thousand five hundred euros (EUR 2,500).

General meeting of partners

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Limited Partners passed with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

Resolutions

The Partners resolve to set the registered office of the Company at 2, rue des Dahlias, L1411 Luxembourg.

The General Partner resolves to appoint as Independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") of the Company:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., with its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, Route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 65.477. The term of its office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011 The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present Articles of Association are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof, the undersigned notary, has set his hand and seal, on the day and year first here above written.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed..

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

ONT COMPARU:

1. Fund Solutions GP S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

ici représentée par Mr Christophe Cahuzac, Gérant, ayant son adresse professionnelle à 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société ayant les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature; (ci-après désignée comme Associé Commandité)

2. Mr Hugo Neuman, Gérant, résidant à 16, rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg;

3. Mr Jaap Meijer, Gérant, résidant à 6, Op der Dresch, L-8127 Bridel, ici représentée par Mr Christophe Cahuzac, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Bridel le 3 juillet 2010.

4. Mr Marek Domagala, Gérant, ayant son adresse professionnelle à 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg;

5. Mr Christophe Cahuzac, prénommé.

(ci-après désigné individuellement comme un Associé Commanditaire et collectivement les Associés Commanditaires);

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les détenteurs de la procuration agissant pour le compte des comparants et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les comparants, en leur qualité de représentants, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils forment entre eux:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre l'Associé Commandité, en qualité de souscripteur de l'action de commandité à responsabilité illimitée, les Associés fondateurs et ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions, une société de droit luxembourgeois sous forme de société en commandite par actions sous la dénomination Fund Solutions SCA (ci-après la «Société»), qui sera régie par le droit luxembourgeois, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger sur résolution de l'Associé Commandité.

2.2 L'Associé Commandité est autorisé à transférer le siège social de la Société au sein de la ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg sur résolution adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire des Associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Au cas où l'Associé Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettant ou de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la facilité de communication entre ce bureau et les personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet de fournir:

- des services de tenue de registre au sens de l'article 25 de la loi du 5 Avril 1993 sur le secteur financier;
- des services administratifs du secteur financier au sens de l'article 29-2 de la loi du 5 Avril 1993 sur le secteur financier;
- des services de domiciliation de sociétés, incluant des services de constitution et de gestion de sociétés, au sens des articles 29 et 29-5 de la loi du 5 Avril 1993 sur le secteur financier.

Les descriptions ci-dessus mentionnées doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social initial de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 282.500) divisé en deux cent soixante-douze mille cinq cents (272.500) actions de Commanditaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et dix mille (10.000) actions de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital émis de la Société peut être augmenté ou diminué sur décision d'une assemblée des Associés statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

5.3 Le capital social autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000), représenté par un maximum de dix millions (10.000.000) d'actions de Commanditaire ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, chaque action étant rachetable en conformité avec l'article 49-8 de la Loi de 1915.

5.4 L'Associé Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif de la Société, à:

- (i) émettre jusqu'à dix millions (10.000.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui peuvent être émises de temps à autres;
- (ii) renoncer à ou limiter les droits préférentiels de souscription des Associés; et
- (iii) enregistrer par acte notarié chaque émission d'actions et à modifier les Statuts et le registre des titres de la Société en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1 La Société reconnaît uniquement un détenteur par action; dans le cas où plusieurs personnes détiennent une action, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits qui sont attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne soit nommée ou désignée par les codétenteurs comme seul propriétaire en rapport avec la Société.

6.2 Les actions de la Société sont et continueront d'être sous forme nominative. Les actions ne sont pas représentées par un certificat; toutefois, un certificat attestant l'inscription de l'Associé concerné dans le registre des actions de la Société et le nombre d'actions détenues par celui-ci sera délivré par la Société à la demande de l'Associé.

6.3 Un registre des actions sera conservé au siège social de la Société et/ou par un teneur de registre spécial désigné par l'Associé Commandité, le cas échéant. Ce registre indiquera le nom de chaque Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés sur chaque action et le transfert de ces actions et de même que les dates de ce transfert.

Art. 7. Transferts. Un Associé ne peut pas, volontairement ou involontairement, vendre, céder, grever, hypothéquer ou transférer tout ou partie de ses actions, sauf dans certaines circonstances et uniquement avec l'accord de l'Associé Commandité. Toute cession d'actions transférées sans l'accord de l'Associé Commandité sera nulle ab initio.

Art. 8. Rachat.

8.1 La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la Loi. Toutes les actions, à l'exception de l'action de Commandité, ont été émises sous forme d'actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi.

8.2 Les actions peuvent uniquement être rachetées lorsque l'Associé Commandité estime que ce rachat est dans le meilleur intérêt de la Société.

III. Gestion - Comites et Agents - Représentation - Comite consultatif

Art. 9. Gestion.

9.1 La Société est gérée par l'Associé Commandité qui sera l'associé-gérantcommandité et sera personnellement, conjointement et solidairement tenu des engagements de la Société qui ne peuvent être réglés sur les actifs de la Société. Les Associés s'abstiendront d'agir d'une manière ou en une qualité autre que par l'exercice des droits en qualité d'Associés aux assemblées générales et leur responsabilité sera limitée à leurs engagements faits à la Société comme stipulé à l'article 14 ci-dessous.

9.2 L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour exécuter tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés conformément aux objectifs et à la stratégie d'investissement de la Société.

9.3 L'Associé Commandité est autorisé à déléguer son pouvoir de gestion journalière de la Société à plusieurs signatures autorisées, qui seront appelés Dirigeants. Dans un tel cas, l'Associé Commandité devra nommer comme Dirigeants tous les membres du conseil de gérance de l'Associé Commandité.

Art. 10. Signature autorisée. La Société est engagée envers les tiers par la signature de l'Associé Commandité agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires autorisés ou par la signature individuelle ou conjointe d'autres personnes auxquelles ce pouvoir a été délégué par l'Associé Commandité, selon ce que ce dernier déterminera à son appréciation.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 11. Pouvoirs et Droits de vote.

11.1 L'assemblée régulièrement constituée des Associés de la Société représente l'intégralité des Associés de la Société. Sauf disposition contraire de la Loi, elle ne peut généralement adopter de résolution sur toute question qu'avec l'accord de l'Associé Commandité.

11.2 Sauf stipulation contraire des présents Statuts, les règles relatives aux avis de convocations et au quorum prescrites par la Loi s'appliquent aux assemblées des Associés de la Société de même qu'aux délibérations de ces assemblées.

11.3 Chaque action donne droit à son détenteur à une voix. Un Associé peut prendre part à une assemblée des Associés en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, une autre personne, qu'il s'agisse ou non d'un Associé, comme son mandataire.

11.4 Sauf prescription contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions d'une assemblée des Associés sont adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés; toutefois, il est entendu que toute résolution ne sera valablement adoptée qu'avec l'approbation de l'Associé Commandité. Toutefois, les résolutions concernant, entre autres, la modification des présents Statuts doivent être adoptées par une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés et si au moins cinquante pour cent (50%) des droits de vote sont représentés.

11.5 Tout changement de nationalité de la Société, modification du droit à une distribution et modification des obligations de majorité pour la modification des Statuts exigeront l'accord unanime des Associés Commanditaires et de l'Associé Commandité.

Art. 12. Assemblées des Associés.

12.1 L'assemblée générale annuelle des Associés se tiendra, conformément à la Loi, au Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre endroit au Luxembourg le deuxième Vendredi de Mars à 16 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable suivant au Luxembourg.

12.2 L'Associé Commandité peut convoquer les autres assemblées générales des Associés. Ces assemblées doivent être convoquées sur demande des Associés représentant un dixième (1/10) du capital social de la Société. Les assemblées des Associés sont tenues en un lieu et à une heure précisée dans l'avis de convocation à l'assemblée.

12.3 Les assemblées des Associés sont présidées par l'Associé Commandité ou par une personne désignée par ce dernier.

12.4 Le procès-verbal de l'assemblée générale des Associés est signé par le président de l'assemblée, le secrétaire, désigné par le président, et le scrutateur, choisi par l'Associé Commandité.

Art. 13. Avis de convocation.

13.1 Les assemblées des Associés sont convoquées par l'Associé Commandité en vertu d'un avis de convocation indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours (8) avant la tenue de l'assemblée à chaque Associé à son adresse inscrite dans le registre des actions de la Société ou par voie de publication dans la presse luxembourgeoise ou dans le Mémorial, journal officiel du Luxembourg.

13.2 Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 14. Responsabilité des Associés. Les Associés détenant des Actions autres que l'action de commandité ne seront responsables qu'à concurrence du montant de leur engagement respectif fait à la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice.

15.1 Chaque exercice de la Société commence le 1^{er} Janvier et prend fin le 31 Décembre de chaque année.

15.2 Les comptes de la Société sont libellés en euros.

15.3 Les comptes de la Société seront révisés par un réviseur d'entreprises agréé, qui répondra aux obligations de la Loi en matière d'honorabilité et d'expérience professionnelle et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi. Le réviseur d'entreprises agréé sera désigné par l'Associé Commandité. Le réviseur d'entreprises agréé continue d'exercer ses fonctions jusqu'à ce que son ou ses successeurs soient élus.

15.4 Le réviseur d'entreprises agréé en fonction peut uniquement être révoqué par l'Associé Commandité pour motifs graves ou en cas de terme de son mandat d'audit.

Art. 16. Affectations des bénéfices.

16.1 Un montant correspondant à cinq pour cent (5%) de tout bénéfice net sera affecté à la réserve statutaire, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 L'assemblée générale des Associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du solde du bénéfice net.

16.3 L'Associé Commandité a le pouvoir de verser des acomptes sur dividendes lorsque les liquidités distribuables sont disponibles et conformément à la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 La Société sera dissoute volontairement sur proposition de l'Associé Commandité adoptée par une résolution unanime de l'assemblée des Associés Commanditaires, sous réserve de l'accord de l'Associé Commandité.

17.2 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés, par l'assemblée des Associés, en vertu de la Loi. L'assemblée des Associés décidera également de la rémunération et des pouvoirs des liquidateurs sous réserve de la Loi.

VI. Dispositions générales

Art. 18. Modifications des Statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés à tout moment par une résolution adoptée par l'assemblée des Associés de la manière stipulée à l'article 11.4.

Art. 19. Droit applicable. Pour toutes matières qui ne sont pas expressément régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

(1) Le premier exercice comptable comme ce jour et se terminera le 31 Décembre 2010.

(2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été établis, les parties susmentionnées ont souscrit les deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (282.500) actions comme suit:

Fund Solutions GP S.à r.l, précitée Dix mille actions de commandité	10.000,-
Monsieur Hugo Neuman précité, cent vingt-cinq mille actions de commanditaire	125.000,-
Monsieur Jaap Meijer, précité, Cent vingt-cinq mille actions de commanditaire	125.000,-
Monsieur Marek Domagala, précité, Onze mille deux cent cinquante actions de commanditaire	11.250,-
Monsieur Christophe Cahuzac, précité Onze mille deux cent cinquante actions de commanditaire	11.250,-
Total deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cents	282.500,-

Les actions de commandité et les actions de commanditaire ont été entièrement libérées (en espèces), de sorte qu'un capital social libéré s'élevant deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 282.500) est à présent à la libre disposition de la Société, ainsi que la preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Estimation des frais et Dépenses

Les comparants déclarent que les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes espèces qui vont être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'entière du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, procèdent immédiatement à la tenue d'une assemblée générale.

Après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, les Associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes avec l'accord de l'Associé Commandité:

Résolutions

- Les Associés décident d'établir le siège social de la Société au 2, rue des Dahlias, L1411 Luxembourg.
- L'Associé Commandité décide de nommer réviseur d'entreprises agréé: PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, Route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 65.477

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française: à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date sus mentionnée.

Et après lecture faite aux représentants des parties comparantes, les représentants ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Cahuzac, H. Neuman, J. Meijer, M. Domagala, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32925. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010105562/424.

(100119128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Fransad Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 144.571.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010099634/10.

(100110865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Fransad Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 146.214.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010099635/10.

(100110866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Fashion World Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.579.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010099636/10.

(100110884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Dalinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 85.208.

—
Par décision du Conseil d'administration du 08 juillet 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société DALINVEST S.A., société anonyme: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société DALINVEST S.A., société anonyme: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société DALINVEST S.A., société anonyme: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 Juillet 2010.

Pour: DALINVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2010100238/24.

(100111788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Fialux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 64, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 68.672.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

Signature

Référence de publication: 2010099638/12.

(100111191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Fiduciaire d'Organisation, de Révision et d'Informatique de Gestion, Société Civile.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 2.203.

—
EXTRAIT

Nouvelle adresse de l'associé

Monsieur WETZEL Carlo demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Pour extrait conforme

Fiduciaire F.O.R.I.G SC

Signature

Référence de publication: 2010099639/15.

(100111055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Ouest Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 79.764.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 26 avril 2010

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société «Fiducial Expertise S.A. (Anc. Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.) en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Société de Gestion Internationale S.à.r.l.» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Mademoiselle Caroline Dierickx, administrateur de sociétés
Demeurant à L-2449 Luxembourg, 49 Boulevard Royal

Administrateurs:

Monsieur Pascal Wagner, comptable
Demeurant professionnellement à L-4735 Pétange,
81, rue J-B Gillardin
Madame Renée Wagner-Klein, employée privée
Demeurant professionnellement à L-4735 Pétange,
81, rue J-B Gillardin

Commissaire aux comptes:

Société de Gestion Internationale S.à.r.l.
81 rue J.B.Gillardin L-4735 Pétange

Pétange, le 24 avril 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010100054/27.

(100112470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Finances & Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 88.188.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n°1035/10 du 15 juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} section, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme Finances & Technologies SA, avec siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Karin SPITZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2010099640/17.

(100111586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Financière Eternit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 32.491.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karin DUBOIS.

Référence de publication: 2010099641/10.

(100111218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

SEB Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 44.726.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 22 juin 2010

Lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 22 juin 2010, Monsieur Jonas Lindgren avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Kungsträdsgårdsgatan 8, a été nommé comme administrateur de la Société.

Monsieur Mikael Björknert a démissionné de son mandat d'administrateur et l'assemblée générale extraordinaire a décidé de ratifier la co-optation de Monsieur Niklas Nyberg comme administrateur de la Société avec effet au 22 juin 2010.

Les mandats de Monsieur Jonas Lindgren et de Monsieur Niklas Nyberg prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Depuis le 22 juin 2010, le conseil d'administration se compose donc comme suit:

- Monsieur Niklas Nyberg avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sergels Torg 2, président du conseil d'administration
- Monsieur William Paus avec adresse professionnelle à NO-0250 Oslo, Vika Filipstad Brygge 1, vice-président du conseil d'administration
- Monsieur Ralf Ence avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Kungsträdsgårdsgatan 8
- Monsieur Jan Hedman avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sergels Torg 2
- Monsieur Jonas Lindgren avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Kungsträdsgårdsgatan 8
- Madame Ann-Charlotte Lawyer avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a Circuit de la Foire Internationale
- Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a Circuit de la Foire Internationale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010100114/27.

(100112292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Financière Prooftag Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.284.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2010099642/11.

(100111467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

F2LINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.633.

STATUTS

L'an deux mille dix, le seize juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société de droit de Madeire dénommée Dike Trust, Trustee Serviços de Consultadoria e Investimentos S.A., as Trustee of Trust Alfex, ayant son siège social à Funchal, Madeire (Portugal), 115-117, Rua da Carreira, inscrite au registre du commerce de Madeire sous le numéro 511189443, ici représentée par:

- M. Giorgio Bianchi, employé privé, Luxembourg, 19/21 bld du Prince Henri,
en vertu d'une procuration donnée le 15 juillet 2010.

La prédite procuration signée «ne varietur», restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclarent vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de F2LINVEST S.A. .

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000 (cinq millions d'Euros), représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration respectivement l'administrateur-unique est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 16 juillet 2015, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives d'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se réunira le troisième jeudi du mois de juin 2011 à 14.00 heures.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts le premier président ainsi que le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir Dike Trust, Trustee Serviços de Consultadoria e Investimentos S.A., as Trustee of Trust Alfex, précitée, déclare souscrire à toutes les 3.100 (trois mille cent) actions représentant l'intégralité du capital social.

Les actions ont été libérées entièrement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et mille Euros) se trouve dès-à-présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs,
 - M. Salvatore DESIDERIO, né le 29 octobre 1976 à Pompei (Italie), Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;
 - M. Giorgio BIANCHI, né le 23 octobre 1983 à Crema (Italie), Administrateur, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;
 - Mme Sandrine DURANTE, née le 14 novembre 1972 à Villerupt (France), Administrateur, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
3. Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013.
4. La société FINSEV S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la Section B et le n° 103.749, a été appelée aux fonctions de commissaire agissant par son représentant légal Marco Sterzi.
5. Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.
6. Le siège social est fixé à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. BIANCHI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 20 juillet 2010, LAC/2010/32229. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010105576/233.

(100119254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Finlouis International Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 48.222.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 juillet 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société FINLOUIS INTERNATIONAL HOLDING S.A., dont le siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a été dénoncé en date du 12 mars 1999.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH et liquidateur Maître Yasemin CENGIZ-KIYAK, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 août 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Yasemin CENGIZ-KIYAK

Le liquidateur

Référence de publication: 2010099643/18.

(100111564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Mermos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.950.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 23 juillet 2010 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 23 juillet 2010.

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 23 juillet 2010 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 23 juillet 2010.

De plus, la société informe du changement suivant:

- Luxembourg Corporation Company S.A. a désormais son siège social au: 20 rue de la Poste, L2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

T.C.G. Gestion SA

Fabrice Geimer

Représentant permanent

Référence de publication: 2010100503/25.

(100112404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Finwit S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 31.231.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Pour la société
Raymonde Gokke
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010099644/13.

(100111150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Fuchs & Associés Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.842.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2010.

Jean FUCHS
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010099645/12.

(100110972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Breiteck SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 86.238.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010 été informée par Monsieur Henri Grisius du non-renouvellement de sa candidature aux fonctions d'administrateur de la société et a décidé de nommer en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, administrateur A, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010 a renouvelé le mandat des autres administrateurs:

- Madame Michelle DELFOSSÉ, administrateur A, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Manuel HACK, administrateur B, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Laurent HEILIGER, administrateur B, président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010 a renouvelé le mandat du commissaire-aux-comptes:

- AUDIT.LU, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS n° B113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour BREITECK S.A.
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2010100963/29.

(100112025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

GD Marketing Benelux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.138.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Fiduciaire Joseph Treis et la société anonyme GD Marketing Benelux S.A., établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 79 138, a été dénoncé avec effet immédiat par l'Agent domiciliataire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010099646/15.

(100110943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Gazprombank Mortgage Funding 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.638.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010099647/13.

(100111432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

LuxRise Fund S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 147.147.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 mai 2010.

Renouvellement du mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises venant à échéance. L'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration

- Monsieur Daniel KUFFER, banquier, résidant professionnellement 7 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Administrateur;

- Monsieur Marc Flammang, banquier, résidant professionnellement 7 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Administrateur;

- Monsieur Stéphane Chrétien, banquier, résidant professionnellement 7 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Administrateur;

- Monsieur Philippe Verfaillie, banquier, résidant professionnellement 7 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Administrateur;

Réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCoopers, société ayant son siège social 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LuxRise Fund

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010100308/26.

(100111528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Chemira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 154.615.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

TWENTYTHREEFIVE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie, (RCS Luxembourg N° B 146.479), ici valablement représentée par son administrateur de type A:

Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "CHEMIRA S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

L'objet de la Société est la prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, à la participation à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits et les aliéner par vente, cession, échange ou autrement.

La Société pourra octroyer aux entreprises dans lesquelles elle participe directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, lesquelles se rapportent directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou qui peuvent en favoriser l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La société se trouve engagée par la signature collective des deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

La comparante TWENTYTHREEFIVE S.A. précitée a souscrit toutes les actions créées et les a été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique, préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, comptable, né à Rocourt, (Belgique), le 21 novembre 1973, demeurant à L-8281 Kehlen, 7A, Juddegaass,

- Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss,

- Monsieur Patrick Alexandre CUNHA DOS SANTOS, étudiant, né à Luxembourg, le 25 janvier 1989, demeurant professionnellement à L-8440 Steinfort, 28, route d'Arlon.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "TONUS ET CUNHA ASSOCIES S.à r.l.", avec siège social à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.158).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

5.- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des la comparante, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. CUNHA DOS SANTOS; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32489. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010105500/136.

(100118940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Gazprombank Mortgage Funding 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.919.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010099648/13.

(100111429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Gazprombank Mortgage Funding 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.203.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010099649/13.

(100111423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Real Estate Vehicle Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 137.379.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 25 mars 2010

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société «Fiducial Expertise S.A. (Anc. Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.) en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Société de Gestion Internationale S.à.r.l.» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable
Demeurant professionnellement à L-4735 PETANGE,
81 rue J.B Gillardin

Administrateurs:

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée
Demeurant professionnellement à L-4735 PETANGE,
81 rue J.B Gillardin

Madame Myriam Mathieu, employée privée
Demeurant professionnellement à L-4735 PETANGE,
81 rue J.B Gillardin

Commissaire aux comptes:

Société de Gestion Internationale S.à.r.l.
L-4735 Pétange 81 rue J.B.Gillardin

Pétange, le 25 mars 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010100077/28.

(100112472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 127.050.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010099650/11.

(100110867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 127.050.

—
Les comptes annuels consolidés au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010099651/12.

(100110868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

General Technic-Otis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 25.562.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

Signature

Référence de publication: 2010099652/12.

(100111168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Highgate Finance & Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 30.438.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue exceptionnellement le 8 mai 2010

5^{ème} Résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance, l'Assemblée Générale décide de renouveler, avec effet rétroactif au 30 mars 2010, le mandat d'Administrateur de M. Alain Geurts, M. Guillaume Scroccaro et Mme Frédérique Mignon ainsi que le mandat du Commissaire la société A&C Management Services Sàrl jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle à tenir en 2016.

Fait à Luxembourg, le 8 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour HIGHGATE FINANCE & HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010099659/19.

(100111065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Green Bear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 114.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts

L-1621 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010099653/13.

(100111537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

GSK Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010099654/10.

(100111460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Hemlock (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.477.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 15 juillet 2010

- La démission de Monsieur Thomas S. Patrick de sa fonction de gérant de la société a été acceptée.
- Le nombre de gérants de la société a été diminué de trois (3) à deux (2).
- Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:
 - a) Monsieur Iain Macleod;
 - b) Monsieur Tomas Lichy.

Pour Hemlock (Lux) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010099655/17.

(100111444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Hazon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 136.486.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juillet 2010 que:

La cooptation de Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, a été ratifiée.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010099658/14.

(100110928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Hair-World S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 45, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 79.300.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

Signature

Référence de publication: 2010099656/12.

(100111199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Criboi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 101.392.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010099611/10.

(100110879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.